

St-Ferréol-Les-Neiges, le 12 février 2025

Projet : Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain

Objet : Dépôt d'un mémoire au BAPE dans le cadre des audiences publiques pour le projet en titre

Préparé par : Alain Fiset

AVERTISSEMENT

Les faits, propos, réflexions, interprétations, analyses et recommandations présentés dans ce document sont formulés sans préjudice et sous toutes réserves que de droits. Ils ne visent en aucun cas à ternir la réputation de qui que ce soit et ils ne doivent en aucun cas être entendus, interprétés ou utilisés pour nuire à la réputation de qui que ce soit. Cette démarche et mémoire vise à être constructif pour bâtir un Québec harmonieux. Sur toute question soulevée, le lecteur est invité à se renseigner davantage, par toutes les sources d'informations disponibles, afin de vérifier et contre-vérifier tous les faits et interprétations.

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

M. Alain Fiset est ingénieur mécanique de l'Université Laval, il est diplômé en management de l'Université de McGill et d'un MBA des HÉC. Il est un analyste d'affaires professionnel de l'IIBA et œuvre comme conseiller en performance d'affaires dans différents secteurs d'activités, dont notamment celui industriel. Il se passionne par l'entrepreneurship, les projets complexes et d'envergure, à rassembler les parties autour d'un consensus. Son parcours professionnel de 35 ans, combiné à l'idée que rien n'est impossible, l'amène à explorer et contribuer à innover, aux bénéfices de tous. Plus personnellement, il a déménagé avec sa famille en 2006, de Montréal vers Saint-Ferréol-les-Neiges (secteur de Charlevoix), pour la quiétude, les paysages et la joie de vivre en plein air, comme bien d'autres dans le voisinage. Ils apprécient particulièrement cette belle région pour sa nature sauvage, ses paysages majestueux à perte de vue, son air pur, les différentes activités sportives disponibles, et de façon générale, la qualité de vie exceptionnelle à jouer dehors, en toute tranquillité et de façon contemplative, à seulement 40 minutes des services du centre urbain de Québec.

INTÉRÊT POUR LE PROJET

Je m'intéresse à ce projet, car je sais que c'est en amont qu'on peut l'influencer positivement et parce qu'il est possible de le rendre acceptable avec la collaboration des parties. J'ai vu dans ma carrière de nombreuses situations, dont certaines dont les dirigeants avaient le courage et le désir d'harmoniser les solutions aux bénéfices des parties impactées, et d'autres qui par l'absence de prise de décisions ou autres, rendait les situations extrêmement difficiles à harmoniser. Cette deuxième situation ressemble beaucoup à ce qu'on vit avec ce gigantesque projet éolien où tous se disent d'accord avec un projet acceptable socialement, mais personne ne veut prendre la décision pour l'harmoniser avec les demandes des citoyens. Ainsi, comme résident, je souhaite continuer à profiter de ce patrimoine de villégiature, ainsi que comme visionnaire, je souhaite maintenir cette valeur qu'offre nos espaces verts, et ces paysages sauvages tellement apprécié et reconnu dans le monde entier. De plus, mon côté juste et équitable souhaite que le Québec puisse prendre le soin d'encadrer ses grands projets pour en faire notre fierté, et des situations à corriger au prix fort tel que dans le cas d'Hydro-Québec avec les Innus <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2049390/reconciliation-innus-pessamit-hydro-quebec-entente-electricite-territoire-barrages-eolien>. Je ne suis donc pas contre les grands projets éoliens, mais je veux simplement m'assurer qu'il cohabite bien dans le paysage et l'environnement d'accueil, incluant le quotidien des citoyens, l'économie régionale récréotouristique, ainsi que la réputation et les perspectives d'avenir sur le plan national et international de cette belle région de Charlevoix.

INTRODUCTION

Ce projet éolien Des Neiges est un gigantesque projet, principalement en **développement économique et non en développement durable**, car ses attributs financiers sont au cœur des décisions, sans égard ou très peu à l'acceptabilité sociale et à l'environnement. L'envergure de ce projet a des impacts inconnus, avec des éoliennes d'une grandeur et puissance jamais vue. Il sera à terme le 2^e plus grand au monde (hors Chine), et aucun décideur ne semble vouloir se prémunir d'une zone tampon ni de moyens prévus pour mitiger les impacts identifier par les citoyens, en bonne gestion du risque, peut-être par peur de perdre les avantages financiers que ce projet leur confère. Il est à noter que de nombreux gens d'affaires, citoyens et personnes impliquées dans la communauté souhaitent aussi une zone tampon d'au moins 3 km.

Tous les décideurs sur ce gigantesque projet sont aussi des bénéficiaires, car tous recevront des redevances d'une façon ou d'une autre. À la question au BAPE, «Quelle disposition avez-vous prise pour éviter toute **situation d'apparence de conflit d'intérêts ou de conflit d'intérêts** (juge et partie, décideurs et bénéficiaires), pour assurer le maintien de la confiance du conseil auprès de leurs citoyens?» personne n'a rien répondu de concluant. C'est pourquoi la tenue du BAPE est d'une importance capitale, car c'est la seule façon de nous faire entendre par des professionnels neutres, et de potentiellement pouvoir convaincre les décideurs d'harmoniser ce projet, aux bénéfices de tous.

Ce projet a été développé sur un terrain privé, appartenant à un seul propriétaire soit le Séminaire de Québec, car plus simple à réaliser, tel que précisé par Boralex, et aussi sans obligation de bon voisinage ni de considérations autres pour la région, puisque réalisé sur un terrain privé. Ce projet est toutefois la volonté du Gouvernement du Québec par le biais de sa société d'État Hydro-Québec, et devrait prendre compte des impacts sociaux et environnementaux pour en faire un grand succès et la fierté du Québec et préserver ce patrimoine naturel riche en paysage, reconnu partout dans le monde. Il faut donc **apprenant du passé**, de l'information qui nous est disponible, des demandes faites, pour ainsi mettre la table et structurer une démarche intelligente et globale, pour non seulement ce projet, mais aussi tous les projets de ce genre au Québec.

L'histoire des grands projets du Québec, incluant celui que l'on vit actuellement avec la filière éolienne, démontre qu'on **ne peut faire l'hypothèse que les élus locaux représentent les préoccupations de leurs citoyens en acceptabilité sociale**, et c'est pourquoi il y a heureusement un BAPE pour ce projet-ci. Toutes les communautés du Québec qui se voit imposer des projets éoliens ont tous les mêmes critiques à l'égard de leurs élus locaux qui ne les ont pas ni consultés ni pris en compte les impacts identifiés par ces projets sur leur territoire et dans leur quotidien. (ex. : Beauré, Beauharnois-Salaberry, Mékinac, Lotbinière, des Sources, Coaticook, Nicolet-Yamaska...)

« Puisqu'il ne faut pas compter sur ceux qui ont créé le problème pour le résoudre, et qu'un problème sans solution est un problème mal posé » 😊 (Albert Einstein), nous comptons sur la pensée neuve et neutre du BAPE, pour avoir un éclairage positif sur ce grand projet et aussi possiblement mettre la table sur de meilleures façons de faire dans le futur, pour que les autres projets éoliens du Québec puissent s'en inspirer positivement, aux bénéfices de tous!

CONSTATS, COMMENTAIRES, PRÉOCCUPATIONS ET LEURS IMPACTS

Un mot explique la situation de non-acceptabilité sociale, et c'est « Le manque » :

1. Le manque d'informations sur le projet

- a. Constat : Pas de plan et devis d'ingénierie détaillée disponible (que des croquis et illustration sommaires)
- b. Constat : Pas de position finale des éoliennes, puisque toujours en étude sur lesquelles des 68 positions possibles.
- c. Constat : Pour des pales de 82 mètres, tel que confirmé par Boralex, avec une rotation potentielle entre 10 et 25 tours/min., la vitesse au bout des pales sera entre 155 et 386 km/heure. Une telle vitesse au bout des pales qui pèseront probablement au moins 30 000 livres chacune peut propager des bruits sur une distance importante, en plus de pouvoir meurtrir la faune aérienne avoisinante.
- d. Constat : De nombreuses questions ont été posées sur les impacts en bruit cumulatif de ce grand projet en plusieurs phases/secteurs (en période critique propageant davantage le bruit), sur l'évaluation foncière/perte de valeur des propriétés, en perte de quiétude et qualité de vie. Aucune réponse précise n'a été fournie, car personne ne connaît vraiment les réels impacts de cette nouvelle technologie d'éolienne choisie, puisqu'on ne connaît pas leurs spécifications, qu'elle n'a probablement peu ou pas de vécu, et que Boralex les a probablement choisis ou va les choisir pour leur toute dernière technologie de puissance. La comparaison avec les autres projets connus, dont notamment celui du Massif du Sud, n'est pas cohérente ni juste, car on ne parle pas des mêmes éoliennes, de la même disposition, du même contexte d'accueil, des mêmes types de clientèles, du même achalandage récréotouristique, de la même proximité des développements d'habitations permanentes, de la même valeur du paysage pour ces clientèles, etc..

De plus, que choisiriez-vous entre deux résidences semblables, la première dans une espace naturel sauvage, et la seconde avec des éoliennes visibles, audible, qui clignote la nuit, ainsi qu'un critère d'eau potable avec impact potentiellement minimal selon le respect ou non des bonnes pratiques du promoteur, avec des vérifications pas nécessairement rigoureuses, car Boralex dit ne pas avoir l'expertise ni n'a fait le suivi sur ses autres sites?

Il a aussi été reconnu à l'audience du BAPE que la nuisance sonore, qui diminue la jouissance de la quiétude et des sons naturels en forêt, peut être considérée comme un impact important à considérer, même s'il ne mène pas à un problème de santé.

2. Le manque d'une saine gouvernance

- a. Constat : Hydro-Québec, Énergir et Boralex ont tous comme principal objectif de retourner le plus d'argent possible soit au gouvernement ou à leurs actionnaires. C'est pourquoi leur rendement économique est leur principale préoccupation, bien au-delà des aspects environnementaux et sociaux. Ainsi, on ne peut exiger d'eux d'être des citoyens corporatifs exemplaires au sens de l'acceptabilité sociale et de la cohabitation régionales, quand ils sont jugés principalement par leur performance financière.
- b. Constat : Ni la MRC et ni les municipalités impactées par ce projet n'ont consulté leurs populations, ni n'ont utilisé les moyens disponibles pour le faire pour valider, qualifier ou quantifier l'acceptabilité sociale. (ex.: Comité consultatif d'urbanisme, comité consultatif en environnement, sondage, référendum...). Il est à noter que la MRC avait adopté en 2017 un règlement de zonage pour octroyer une zone tampon de 3 km au parc national de la Jacques-Cartier et de la forêt Montmorency, en relation avec la codification de la CMQuébec (voir Chapitre 8, article 87, paragraphe 11, page 79) https://mrccotedebeaupre.qc.ca/wp-content/uploads/2021/10/R194_Zonage_TNO.pdf. Elle n'a toutefois jamais voulu étendre ce règlement pour y inclure cette zone tampon de 3 km sur ce grand territoire du Séminaire, pouvant possiblement mener à une modification en réduction du projet et redevances pour le Séminaire de Québec, aussi membre au Conseil de la MRC. Cela laisse présager que la MRC et le Séminaire de Québec peuvent faire ce qu'elle veut sans regard à personne. Est-ce souhaitable en saine gouvernance provinciale?
- c. Constat : Nos élus ne sont pas nécessairement la voix ni le reflet de ce que souhaitent les citoyens en acceptabilité sociale. Dans un précédent rapport du BAPE, le rapport 323 (Par Éolien du Mont St-Marguerite, février 2016) (page XII, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2567601>) le BAPE déplore que dans l'évaluation des soumissions par Hydro-Québec, la participation de la collectivité au projet est considérée comme acquise dès lors qu'ont été obtenues des résolutions d'appui des municipalités visées par le projet. Il recommande pour les nouveaux appels d'offres pour des parcs éoliens, que le MERN devrait prévoir un critère d'évaluation relatif à l'appui de la population concernée par le projet, qui soit basée sur une mesure objective. En plus, une directive du ministre qui indique la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement qu'un promoteur doit réaliser (sur la faune, la flore, l'environnement physique), devrait aussi exiger une mesure objective de l'opinion et des préoccupations des humains de la population visée par un projet. Ne tournons-nous pas en rond en vivant les mêmes problématiques 7-8 ans plus tard? Croyez-vous que si cette mesure avait été demandée à Boralex, le projet serait accepté tel quel par la population qui est la plus proche du projet des Neiges? Le Gouvernement et les citoyens auraient ainsi sauvé temps et argent en n'ayant probablement pas à réaliser une audience publique, des mémoires et leur traitement! Dans le cas présent, le Conseil de la MRC et les municipalités ont fait fi des impacts présentés par les citoyens et ont appuyé le projet tel quel.
- d. Préoccupation : Est-il là un exemple d'abus de confiance ou de pouvoir, lorsqu'un élu se voit le devoir de représenter sa communauté et ses citoyens, et fait fi de celle-ci et des impacts présentés par ceux-ci pour ce projet, en allant de l'avant et en prenant hâtivement une décision défavorable en acceptabilité sociale, pour des avantages autres et en connaissance de cause, à l'insu de ses citoyens, malgré la sensibilisation et demandes faites par ces derniers?
- e. Constat : Énergir, malgré son engagement à concevoir ces projets dans un esprit de collaboration avec les collectivités d'accueil, n'a rien fait comme réelle consultation citoyenne. <https://energir.com/fr/a-propos/medias/nouvelles/projet-boralex#:~:text=Les%20partenaires%20s'engagent%20%C3%A0,de%20l'%C3%A9laboration%20des%20projets>
- f. Constat : La débuté de la CAQ Kariane Bourassa n'a jamais voulu nous recevoir ni nous écouter.
- g. Constat et commentaire : Le supérieur du Séminaire de Québec, locateur du terrain sur lequel le projet sera entièrement réalisé, est aussi membre du Conseil de la MRC étant le représentant de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente et le seuil citoyen de celle-ci (voir l'entrevue avec M. Routhier : <https://www.facebook.com/watch/?v=642124757371724>). Il a refusé toutes demandes

d'échanges sur ce grand projet et ses impacts, précisant qu'il n'est pas la bonne personne responsable à contacter, même s'il est en fait le propriétaire du terrain d'accueil du projet. Est-ce conforme aux règles entourant la saine gouvernance des M/O, que le Séminaire de Québec puisse avoir autant d'influence sur les règles entourant notamment la définition ou non, et la modification de zones tampons entourant les éoliennes, qui pourraient impacter positivement ou négativement ses projets sur son territoire, par notamment son poids politique à la MRC par le biais de sa municipalité de Saint-Louis-de-gonzage, sans exigence supplémentaire même si la nature de ses activités économiques sur son territoire a changé dans le temps (revenus avant projet: 15% par la récréation, 50% par le bois et 35% par l'énergie éolienne...à la hausse). Est-ce que le fait que le Séminaire en tire de nombreux avantages en redevances sans une juste part équitable d'impôt et de taxes comme toutes autres entreprises lucratives, rend son projet encore plus souhaitable sans compromis, et sans égard au bon voisinage et aux impacts sur les citoyens qui paient leur juste part de taxes, et sur les utilisateurs du territoire qui se déplacent de par le monde pour y savourer la beauté de sa nature à l'état pur? En complément d'information, l'évaluation foncière uniformisée 2023 de la Seigneurie de Beaupré appartenant au Séminaire est de 475 M \$, tandis que la valeur foncière imposable est seulement de 78M\$, soit seulement 16 % de sa valeur est taxée. Selon les données fournies par la MRC, la Seigneurie de Beaupré a versé en 2023 à la MRC 187717\$ en taxes municipales, ce qui correspond à 0.04% de sa valeur uniformisée ou 0.2% de sa valeur imposable, tandis qu'un propriétaire comme moi paye 0.6% en taxes municipales, soit 15 ou 3 fois plus que la Seigneurie, selon la valeur foncière utilisée. Est-ce normal et souhaitable? De plus, comme il est considéré comme producteur forestier, il a droit aussi à un remboursement de 85% de ses impôts fonciers, en plus de bénéficier de nombreuses subventions notamment en aménagement. (Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers RLRQ, chapitre A-18.1, r. 12.2). Pour tous ces avantages reçus, au détriment des autres payeurs de taxes, ne devait-il pas agir comme bon citoyen corporatif en préservant une zone tampon pour amoindrir les impacts d'un projet très lucratif sur son territoire, et même permettre sur son territoire, des activités récréotouristiques en collaboration avec ses voisins?

- h. Commentaire et préoccupation : Le Séminaire de Québec a vu sa mission changer dans le temps, qui à l'origine était notamment de former des prêtres et supporter des activités de bienfaisance, telle que le voulait son fondateur Monseigneur François de Laval en cédant ses propriétés de la Seigneurie de Beaupré acquises avec ses ressources personnelles dans les années 1660, au Séminaire de Québec <https://www.erudit.org/en/journals/cd/1988-v4-n1-cd1040233/7164ac.pdf>, et qui est maintenant plutôt voué à des activités lucratives économiquement <https://presse.radio-canada.ca/television/13008/eglise-catholique-inc-enquete-sur-les-actifs-des-communaut-es-religieuses-au-quebec/>. Son supérieur est aussi professeur à la Faculté de théologie et de sciences religieuses. Ne devrait-il pas être le premier à collaborer à l'harmonie citoyenne de bon voisinage avec les terres du Séminaire, voisin de ce grand territoire? Malheureusement, il ne semble pas vouloir le faire ainsi. Le Séminaire est-il le bon citoyen corporatif souhaité et qu'il tente de laisser croire, en relation avec sa mission d'origine? Est-il possible d'encadrer en saine gouvernance le Séminaire de Québec pour éviter qu'il impacte négativement une région avec ses paysages et quiétude, par ses activités lucratives en location de terrain pour ce parc éolien?

Enquête a aussi levé le voile sur les activités, notamment du Séminaire de Québec, qui n'est plus le reflet d'une communauté religieuse de bienfaisance, mais plutôt d'entreprise lucrative avec de nombreux privilèges fiscaux et autres. <https://presse.radio-canada.ca/television/13008/eglise-catholique-inc-enquete-sur-les-actifs-des-communaut-es-religieuses-au-quebec/>

- i. Préoccupation : Quels sont les mécanismes prévus pour monitorer les impacts sur les citoyens, la valeur des propriétés, l'économie régionale, les aspects environnementaux et autres, et selon quels paramètres limites prévus (ex.: son, attractivité, valeur des propriétés, etc.), lors de l'implantation/construction du

projet et après dans sa période de production, et quels sont les correctifs possibles ou amendes envisagées, s'il y a infraction? Qui assume la gouvernance neutre et la réalisation du suivi, ainsi que des correctifs aux besoins, et avec quelles assurances?

3. Le manque d'un plan intégré, avec une vision et une cohérence locale, régionale et nationale

- a. Préoccupation : Les saisons de migration des grandes oies blanches sont courues et prisées par de nombreux observateurs et chasseurs sur la Côte-de-Beaupré, faisant vivre une économie régionale importante et donnant un cachet particulier à la région. Personne ne semble avoir la certitude que la proximité de gigantesque éolienne n'aura aucun impact sur cet événement important et souhaitable pour notre région.
- b. Préoccupation : Je ne suis pas sûr que les municipalités reçoivent une pleine compensation des redevances qu'il lui revient sur ce grand projet, n'ayant aucunement évalué les impacts ni le potentiel de négociation avec Boralex. Ainsi, nos élus n'ont jamais négocié pour d'aussi grands projets et n'ont donc pas l'expertise pour le faire. Ne devrait-il pas être la responsabilité d'une saine gouvernance québécoise de mettre en place les mécanismes pour assurer à tous une juste part, selon des critères à déterminer, évitant ainsi les négociations à la pièce ou les pertes pour certains ayant moins d'expertise en ce domaine?
- c. Commentaire : Charlevoix attire autant les nouveaux citoyens qui investissent de grandes sommes d'argent dans leur habitation, que le tourisme et amants de la nature qui dépensent aussi de bonnes sommes d'argent dans la région, se déplaçant pour son paysage et sa nature à l'état sauvage, de plus en plus rare à proximité des services qu'offre une grande ville comme Québec. De plus, les changements climatiques font de notre région, une des seules destinations de sports d'hiver dans un rayon de plusieurs milliers de kilomètres, en plus d'être reconnue mondialement, aussi reconnu pour son terroir. Pour préserver cette valeur considérable régionale et nationale, ainsi que pour laisser à nos enfants un environnement où il fait bon vivre, avec de saines habitudes de vie et loin du stress, la préservation du paysage ainsi que de la quiétude de la région est essentielle. Ainsi cette grande région offre un potentiel impressionnant de développement récréotouristique. Il ne devrait pas voir ses paysages et son territoire handicapés par le développement d'un projet industriel chez son voisin, avec des éoliennes de 200+mètres tout près de sa ligne de propriété. Ce n'est pas aux citoyens de prévoir une zone tampon à même son territoire pour mitiger les impacts de ce grand projet voisin, mais bien au voisin d'agir de précaution et comme bon citoyen corporatif en harmonisant son projet, en respect des activités pérennes de son voisin.

4. Le manque dans la démocratie et la transparence

- a. Préoccupation : Par peur de perdre des redevances monétaires importantes, les décisions prises entre élites, combinées à la pression qu'Hydro-Québec exerce en gardant la ligne dure de ne pas adapter le projet aux préoccupations des citoyens et aux communautés d'accueil du projet, mettent en péril un fragile équilibre pouvant miner la confiance de la population du Québec envers la capacité d'Hydro-Québec de mener à bien ce genre de grand projet, notamment pour la filière éolienne, en territoire occupé et de villégiature.
- b. Préoccupation : Est-ce qu'une entente de gré à gré entre Boralex, Énergir et HQ est une bonne chose pour le développement de ce gigantesque projet aux bénéfices de tous, ou si un appel d'offre avec des critères et exigences plus spécifiques et encadrants, aurait permis une meilleure harmonisation et bénéfices globaux? Que souhaitons-nous comme population pour maximiser les bénéfices pour le Québec et ses payeurs de taxes, des projets sur notre territoire?
- c. Constat et commentaire : La communauté urbaine de Québec a émis une codification en 2007 visant à encadrer les éoliennes sur son territoire (voir https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2019/07/Codification_administrative_2007-22.pdf). Cette codification n'a pas été respectée par la MRC de Beauré et devrait l'être sur tout le territoire de la CMQ et notamment pour ce projet ici revu par le BAPE. Elle précise qu'aucune éolienne ne devrait être implantée à l'intérieur ou à moins de 3 kilomètres des sites d'intérêt patrimonial. Compte tenu de l'importance de la grande région de Charlevoix et à son apport récréotouristique à l'échelle nationale, ne serait-il pas logique d'assurer la mise en place d'une zone tampon de 3 kilomètres entre ce grand projet sur les terres du Séminaire et sa limite de propriété avec Charlevoix. Cette codification présente aussi les paysages comme d'une grande importance pour la qualité de vie de la population sur tout le territoire de la CMQ.
 - i. En utilisant les paramètres soumis ici par la CMQ pour un faible impact sur le paysage (voir p.4), un angle de 1.5 degré maximum (= 2.619%) devrait être respecté à l'horizon. Ainsi, pour une éolienne de 200m de haut, la distance horizontale de zone tampon devrait être de 7.6 km
 - ii. En utilisant les paramètres soumis aussi ici par la CMQ sans impact sur le paysage (voir p.4), un angle de 0.5 degré maximum (= 0.873%) devrait être respecté à l'horizon. Ainsi, pour une éolienne de 200m de haut, la distance horizontale de zone tampon devrait être de 22.9 km (voir <https://www.lememento.fr/calcul-pente#pente-garage>)
- d. Préoccupation : La rivière du Gouffre est sortie anormalement plusieurs fois de son lit, notamment à l'été 2023. La science est sans équivoque sur l'impact du déboisement et de la mise en place d'infrastructures routières et autres, sur l'augmentation des volumes et des vitesses d'eau provenant des bassins versants. Le déboisement de ce grand projet aura-t-il un impact encore plus dévastateur dans le futur sur ces rivières qui constituent les bassins versants, avec tous ses impacts sur nos infrastructures en bordure de ces cours d'eau? Si oui, qui en assurera leur réparation et payera la facture?

5. Le manque d'acceptabilité sociale

- a. Constat : Une pétition présentant plus de 1650 signatures confirme la demande d'une zone tampon de 3 km pour mitiger les impacts et risques de ce grand projet avec de nombreux inconnus. https://www.change.org/p/pour-une-zone-tampon-autour-du-territoire-parc-du-mont-sainte-anne-pour-sa-pr%C3%A9servation?recruiter=933037923&recruited_by_id=2c2f8a50-241f-11e9-99b9-059f35060de0&utm_source=share_petition&utm_campaign=share_for_starters_page&utm_medium=email
- b. Préoccupation : Ni la ministre du Sport, du loisir et du plein air, dont relève la SEPAQ, ni le ministre de l'Économie, dont relève Hydro-Québec, ni la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dont la MRC et la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et ni le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, n'ont été partie prenante pour assurer l'acceptabilité sociale de ce projet. Ne devrait-il pas faire partie de la gouvernance souhaitable et

responsable pour s'assurer qu'un tel projet respecte les critères économiques, sociaux et environnementaux souhaitables et définis par eux, pour un Québec meilleur et harmonieux, avec des projets dont on peut être fier de par le monde, nous permettant aussi de vendre cette expertise ailleurs? Ils ont tous transféré ce fardeau sur les épaules de Boralex d'assurer l'acceptabilité sociale, mais sans pouvoir modifier les paramètres initiaux de fourniture d'énergie. Est-ce logique et viable de contraindre ainsi Boralex à satisfaire tout le monde sans pouvoir ne rien changer sur le projet initial? Est-ce irréaliste de faire ainsi et est-ce que le BAPE peut proposer autrement, avec une zone tampon de 3 km de ces grands projets avec la limite de propriété de son voisin?

6. Le manque d'apprentissage des autres projets éoliens dans le monde et au Canada

- a. Constat et commentaire : La France par exemple a vécu son lot de problème avec les projets éoliens. Il serait intéressant d'apprendre de ce qu'il faut faire et ne pas faire. (voir le reportage évoquant sur Pour en finir avec les éoliennes : Des promesses aux réalités, et À qui profite le crime? <https://www.youtube.com/watch?v=sJY2e9qGoE> et <https://www.youtube.com/watch?v=NbDjt8w7nzE>) (voir aussi l'article sur l'expérience de la France <https://www.moutonnoir.com/2024/02/en-france-un-collectif-delus-contre-limplantation-abusive-et-autoritaire-des-eoliennes/>)
- b. Constat et commentaire : L'Alberta encadre les éoliennes, pourquoi ne pas s'en inspirer!
- c. Constat et commentaire : Nous avons déjà de l'expérience dans l'est du Canada desquelles nous pourrions apprendre collectivement pour mieux faire (voir l'article sur L'éolien au Québec : Une cage à Homards <https://www.moutonnoir.com/2024/02/leolien-au-quebec-une-cage-a-homards/> , celui de Pour qui souffle le vent <https://www.moutonnoir.com/2024/02/leolien-pour-qui-souffle-le-vent/> , Hérissez l'horizon d'éoliennes <https://www.moutonnoir.com/2024/02/chronique-du-gars-en-mots-dits-herisser-lhorizon-deoliennes/> , Après 25 ans, sommes-nous maîtres chez nous? <https://www.moutonnoir.com/2024/02/leolien-apres-25-ans-sommes-nous-maitres-chez-nous/>)

SOLUTIONS POSSIBLES

1. **Une zone tampon d'au moins 3 km (à vol d'oiseau) sur les terres du séminaire et terres d'accueil du projet**

Dans un contexte d'incertitude, avec de nombreux inconnus, il est nécessaire d'agir par principe de précaution et de se donner de la marge de manœuvre, notamment par une zone tampon sur les terres d'accueil du projet, pour éviter des impacts non souhaitables sur l'environnement voisin. Si le Gouvernement du Québec veut agir rapidement, sans consultation avec possibilité de modifier le projet selon les impacts potentiels, il doit, en bonne gestion des risques, mettre en place des mesures de mitigation précises comme par exemple une zone tampon d'au moins 3 km (tel que proposé dans la codification de la CMQ) en relation avec les impacts potentiels sur les parties impactées de la région. Lors des échanges en audiences publiques, Boralex prétend ne pas pouvoir mettre en place une zone tampon pour plusieurs raisons économiques. Est-ce possible que Hydro-Québec avec le gouvernement du Québec puisse revoir à la baisse leurs exigences énergétiques pour ce grand projet, permettant à Boralex d'aménager une zone tampon de 3 km avec sa limite de propriété?

2. **La gouvernance est un facteur clé important que doit assumer le Gouvernement du Québec.**

Autant pour ce grand projet que pour les prochains de la filière éolienne, il est impératif d'aller chercher l'acceptabilité sociale, dans le but d'en faire une fierté des Québécois. La gouvernance d'un projet doit être à l'abri d'une présomption de conflit d'intérêts. Elle doit pouvoir représenter les intérêts des parties prenantes en travaillant en collaboration avec celles-ci, pour définir les meilleures solutions aux bénéfices de tous, en regard des impacts du projet et de leurs envergures. Plusieurs expériences confirment que cette collaboration en amont est non seulement souhaitable, mais nécessaire, pour éviter les impacts non souhaitables et les efforts de réparations, comme par exemple avec les Innus de Pessamit dernièrement et Hydro-Québec (<https://www.ledevoir.com/societe/807279/accord-historique-quebec-suscite-grogne-pessamit>)

Ainsi, il est essentiel que le Gouvernement du Québec, par le biais de ses ministères et organismes puisse agir de façon organisée et concertée, selon les bonnes pratiques en gouvernance, en toute neutralité, pour gouverner en définissant et mettant en place les moyens (principes, orientations, processus, besoins, exigences...) pour assurer une prise de décision et des suivis rigoureux et harmonieux pour tous, car ce genre de responsabilités ne peuvent être transférées aux parties productrices d'énergie (Hydro-Québec, Boralex, Énergir et autres promoteurs) dont leur rôle est principalement d'assurer un rendement financier de leurs projets pour lequel ils sont redevables, et non d'en assurer l'acceptabilité sociale et l'équilibre environnemental. De plus, tout acteur de type privé comme le Séminaire de Québec, ne devrait pas pouvoir faire ce qui lui chante, sans égard aux impacts sur ceux qui l'entourent, car on ne peut tenir un BAPE pour tous les projets éoliens au Québec. Un cadre clair doit être déployé et gouverner par le Gouvernement du Québec, en collaboration avec les parties prenantes.

La MRC et les municipalités n'ont pas de force de négociation ni l'expérience pour le faire, avec ces géants (Hydro-Québec, Boralex, Énergir et autres promoteurs) bien rodés avec notamment tout l'encadrement légal et le poids nécessaires pour arriver à leurs fins. Ils n'ont pas non plus souvent de vision d'ensemble ni le savoir et savoir-faire pour analyser les impacts d'un tel projet sur leur région et les parties prenantes. Ce dossier de parc éolien est d'ordre national et devrait être traité comme tel, et non par une multitude d'acteurs régionaux qui n'ont ni l'expertise, ni l'expérience, ni la vision d'ensemble et ni les ressources pour le faire.

Une gouvernance neutre et mieux articulée, à l'échelle nationale, devrait être mise en place, en collaboration avec toutes les parties prenantes plutôt qu'être déléguée à certains, dans le but d'éviter des dérapages causés par une série de décisions ou d'absence de décisions, par une multitude d'acteurs avec ou sans expertise, et possiblement en conflit d'intérêts, sans égard aux payeurs de taxes et citoyens qui en subissent les conséquences.

3. **L'acceptabilité sociale passe par une vraie consultation citoyenne.**

Il est nécessaire qu'une saine gouvernance puisse supporter sa prise de décision à l'aide des données quantitatives et représentatives (sondage représentatif, référendum, etc.) d'une consultation bien orchestrée par une entité indépendante, pour un résultat probant et utilisable selon des critères d'acceptabilité sociale. Rien de tout ça n'a été fait dans le présent projet, par aucune des parties. Il a été constaté par le BAPE et d'autres instances dans d'autres dossiers du genre, que l'expérience démontre que l'avis des élus ne représente pas nécessairement l'avis de leurs électeurs/citoyens. Ainsi, lorsque Boralex, Hydro-Québec, Énergir disent avoir consulté, ils ne font pas référence à une réelle consultation citoyenne, car en fait ils se sont entendus avec les élus et pas avec la population impactée. Ces élus, même si bien intentionnés, ne pourront jamais remplacer la richesse d'une vraie consultation citoyenne, pour un projet harmonisant les diverses facettes et complexités d'une région et de ses préoccupations.

CONCLUSION

Sur la Côte-de-Beaupré et dans Charlevoix, on vend des paysages et de la villégiature, et c'est notamment pourquoi le Club Med est venu s'y établir. Ce sont les principales raisons qui amènent de nouveaux résidents et de nombreux touristes de par le monde.

La consultation publique faite par le biais du BAPE est venue après que Boralex ait fait toutes ses études et signé ses ententes avec notamment Hydro-Québec. Ce n'est donc pas à la population d'en souffrir d'autant qu'à peu près tout le monde est d'accord avec le projet, en autant qu'on inclue une zone tampon d'au moins 3 km avec les limites de propriété de ses voisins et certaines autres actions de mitigation relativement aux préoccupations présentées lors des audiences publiques. Hydro-Québec doit pouvoir avoir l'ouverture de modifier ses exigences énergétiques avec Boralex, lorsque cela est nécessaire pour obtenir l'acceptabilité sociale et prévenir des impacts non souhaitables sur les voisins de ce grand projet, dont notamment pour y aménager une zone tampon d'au moins 3 km sans éolienne.

Ces grands projets sont approuvés trop souvent par des parties qui sont aussi des bénéficiaires, ce qui les met dans une situation de présomption de conflit d'intérêts. Ainsi, les redevances et autres avantages octroyés aux parties décideurs, les rendent biaisés dans leur décision. Pour éviter une telle situation, une consultation citoyenne au sens large, par des processus bien définis et une reddition de compte à une gouvernance neutre gouvernementale et non privé, rendrait le tout exempt de tout conflit d'intérêts, par une acceptabilité sociale, et donnerait une légitimité aux décisions prises à l'égard d'un projet plus harmonieux, en respect des parties impactées.

Nous ne voulons pas être les cobayes de l'éolien, telles les Premières Nations avec l'hydro-électricité, au prix fort de la perte de notre patrimoine de paysage et de notre harmonie. La rigidité d'Hydro-Québec dans ce dossier, n'est pas un exemple à suivre, car elle crée une perte de confiance face à une société d'état qui devrait agir en donnant l'exemple de ce qu'est le Québec, une nation ouverte, inclusive et harmonieuse, où il fait bon vivre!

Une présentation n'est pas une consultation citoyenne ni ne permet d'aller chercher l'acceptabilité sociale!

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions et je vous remercie de tout cœur de votre écoute et de votre professionnalisme dans ce dossier qui a bien besoin des recommandations judicieuses des experts du BAPE!

Annexes

Regroupement de citoyens souhaitant faire mieux et autrement, partout au Québec :

Région	Site web et page Facebook
Beauharnois-Salaberry	impacts-éoliennes-valleyfield.org
Pan-Québécois	ventdelus.ca
Mékinac	https://www.facebook.com/naturemekinac
Lotbinière	https://www.facebook.com/groups/267539305945904
Des Sources	https://www.facebook.com/groups/971479863906870
Coaticook	https://www.facebook.com/groups/1118851702431035
Nicolet-Yamaska	https://pourunchoixclair.ca/

Articles de presse pertinents :

- L'encadrement de l'éolien en Alberta :

<https://www.reuters.com/world/americas/canadas-alberta-set-ban-renewables-projects-prime-land-report-2024-02-28/>

- «Pas dans ma cour»? Pas si vite :

https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/801598/libre-opinion-pas-cour-pas-si-vite?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte

- Hydro-Québec choisit des projets éoliens contestés :

<https://www.ledevoir.com/economie/806071/huit-projets-eoliens-recoivent-approbation-hydro-quebec>

Liens utiles :

- Vision stratégique du développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec, présentant la protection et la mise en valeur des paysages comme orientation stratégique:

<https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2018/11/2005-vision-strategique-developpement-territoire.pdf>

- Valeur économique et sociale des paysages du Saguenay Lac-Saint-Jean

<https://medias.saguenaylacsaintjean.ca/m/68c322b5f699790e/original/Rapport-Final-Valeur-Economique-Sociale-Paysages-Saguenay-Lac-Saint-Jean.pdf>

- Caractérisation et évaluation des paysages des MRC, cote de Beaupré, Charlevoix et Charlevoix est - un Outil pour vers la conservation et la mise en valeur des paysages

https://www.notrepanorama.com/uploads/Rapport_final_caracterisation_sans_annexe.pdf

- Table de concertation des paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et des Charlevoix-Est

<https://www.notrepanorama.com/table-de-concertation-sur-les-paysages/>

Envergure comparative de l'éolienne choisie

Envergure comparative de l'éolienne choisie en relation avec d'autres références d'envergure de Québec.

Imaginez des dizaines de complexes G + en arrière de chez vous! Le plus gros projet à terme au monde, hors Chine!



Nouvelles éoliennes
200 m. +



Complexe G
132 m.



Basilique Sainte-Anne
100 m.



Le Château
80 m.